



Accélérez vos projets de développement grâce au fonds de revitalisation CARREFOUR HYPERMARCHES - ESSONNE

Un dispositif financier attractif pour accompagner les projets créateurs d'emplois

Les aides disponibles

❖ **Un fonds de prêt de 3 000 000 €**, en partenariat avec la Caisse d'Épargne Ile-de-France, à taux bonifié et visant en priorité à **financer le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) des entreprises**.

- ❑ 15 000 € de prêt par emploi créé,
- ❑ A taux zéro,
- ❑ Sans affectation,
- ❑ Sans caution personnelle et sans frais de dossier,
- ❑ Prêt sur une durée de 5 ans,
- ❑ Plafond de 225 000€ par projet.



❖ **Un fonds de subvention à la création d'emplois de 500 000 €**

- ❑ 5 000 € de subvention par emploi créé, dans la limite d'un tiers du nombre total d'emplois accompagnés
- ❑ Plafond de 25 000 € par projet
- ❑ Indissociable du fonds de prêt

***Répartition des aides** : 2/3 des emplois créés seront accompagnés par le prêt et 1/3 par la subvention.

Les critères d'éligibilité

Les projets sont soumis aux critères d'éligibilité suivants :

- ❑ **Géographique** : PME implantées ou en cours d'implantation sur le département de l'Essonne.
- ❑ **Activité** : tous les secteurs d'activité (hors agences d'intérim, grande distribution, professions libérales, intermédiaires financiers et assurances).
- ❑ **Nature du projet** : projets de développement générateurs d'au moins 3 créations nettes d'emplois en CDI dans les 2 ans.

Les objectifs du dispositif

CARREFOUR HYPERMARCHES s'engage aux côtés des acteurs économiques du département de l'Essonne : il propose un **dispositif de revitalisation** visant à soutenir la création de **300 emplois pérennes** d'ici avril 2022.

Comment se déroule l'accompagnement ?

- ❑ Un consultant Alixio Revitalia vous accompagne tout au long du processus :
 - Première prise de contact
 - Analyse et formalisation de votre projet
 - Interface avec les différents acteurs du dispositif
 - Suivi des financements et des créations d'emplois
- ❑ Les projets éligibles seront présentés en Comité d'Engagement de la Convention de Revitalisation Carrefour qui statuera sur l'octroi, les modalités et le montant des aides attribuées.

Le périmètre d'intervention



Département de l'Essonne

La revitalisation, qu'est ce que c'est ?

Dans le cadre de la loi de cohésion sociale adoptée en 2005, les groupes de plus 1000 salariés procédant à des restructurations affectant leur bassin d'emplois sont assujettis à une obligation de revitalisation de leur territoire.

Cette obligation vise à en compenser les impacts, en soutenant le développement ou l'implantation sur le territoire de PME et de projets créateurs d'emplois.

Le cumul des aides

Les aides octroyées dans le cadre d'un dispositif de revitalisation sont des fonds privés.

A ce titre, elles sont cumulables avec d'autres financements complémentaires, sollicités dans le cadre de vos projets avec des partenaires bancaires, des organismes publics et privés.

Qui contacter ?

Edith BLARD
06 19 91 84 62
edith.blard@alixio.fr

Clara PERRET
06 16 56 31 14
clara.perret@alixio.fr

Camille KOLAN
06 29 63 09 57
camille.kolan@alixio.fr





Accélérez vos projets de développement grâce au fonds de revitalisation CARREFOUR HYPERMARCHES - ESSONNE

Un dispositif de financement de conseil pour les entreprises en croissance

Les aides disponibles

❖ **Une enveloppe de subvention de 15 000 € HT par entreprise bénéficiaire**, pour l'aider à financer le recours à un cabinet de conseil spécialisé.

❑ **Cet accompagnement est destiné aux entreprises en développement ayant besoin de recourir à un conseil externe pour les accompagner dans leur développement.**

❑ Les problématiques sur lesquelles les entreprises bénéficiaires de cette action pourront se faire accompagner ne sont pas limitées. Le financement de conseil pourra par exemple être mobilisé pour une problématique financière commerciale, RH, de propriété intellectuelle, de marketing/communication etc...

Les critères d'éligibilité

Les projets sont soumis aux critères d'éligibilité suivants :

- ❑ **Géographique** : entreprises implantées ou en cours d'implantation dans le département de l'Essonne.
- ❑ **Activité** : tous les secteurs d'activité (hors agences d'intérim, grande distribution, professions libérales, intermédiaires financiers et assurances)
- ❑ **Type d'entreprise** : PME, ETI ou start-up portant un projet de développement significatif avec un impact positif sur l'emploi et nécessitant de recourir à un conseil externe pour l'accompagner dans une ou plusieurs problématiques qu'elle ne peut pas résoudre seule.

Les objectifs du dispositif

CARREFOUR HYPERMARCHES s'engage aux côtés des acteurs économiques du département : le groupe propose un **dispositif de revitalisation** visant à soutenir **20 entreprises** via le financement de conseil d'ici avril 2022.

Comment se déroule l'accompagnement ?

- ❑ Un consultant Alixio Revitalia vous accompagne tout au long du processus :
 - Première prise de contact
 - Analyse et formalisation de votre projet
 - Interface avec les différents acteurs du dispositif
 - Suivi des financements et des créations d'emplois
- ❑ Les projets éligibles seront présentés en Comité d'Engagement de la Convention de Revitalisation Carrefour qui statuera sur l'octroi, les modalités et le montant des aides attribuées.

Le périmètre d'intervention



Département de l'Essonne

La revitalisation, qu'est ce que c'est ?

Dans le cadre de la loi de cohésion sociale adoptée en 2005, les groupes de plus 1000 salariés procédant à des restructurations affectant leur bassin d'emplois sont assujettis à une obligation de revitalisation de leur territoire.

Cette obligation vise à en compenser les impacts, en soutenant le développement ou l'implantation sur le territoire de PME et de projets créateurs d'emplois.

Le cumul des aides

Les aides octroyées dans le cadre d'un dispositif de revitalisation sont des fonds privés.

A ce titre, elles sont cumulables avec d'autres financements complémentaires, sollicités dans le cadre de vos projets avec des partenaires bancaires, des organismes publics et privés.

Qui contacter ?

Edith BLARD
06 19 91 84 62
edith.blard@alixio.fr

Clara PERRET
06 16 56 31 14
clara.perret@alixio.fr

Camille KOLAN
06 29 63 09 57
camille.kolan@alixio.fr

 **alixio**
REVITALIA